

Cahier des Charges - Ingénierie Collective Organiser un évènement

Constat

Les associations loi 1901, se tournent souvent vers l'organisation d'évènements ou de manifestations pour faire connaître les activités de l'association, récolter des fonds et recruter des bénévoles.

Cependant nous avons constaté que sur le territoire très peu d'entre elles en organisent.

Nous estimons qu'il est essentiel qu'elles mettent en place plusieurs actions dans l'année afin de garder une certaine visibilité auprès du public mais aussi des entités publiques.

Objectifs à atteindre

Afin de répondre à ce manque d'animation, nous souhaitons mettre en place une ingénierie opérationnelle sur l'organisation d'un évènement ou d'une manifestation. Le contenu de l'accompagnement proposé devra aborder les points suivants :

- Comment cadrer et structurer l'organisation d'un évènement,
- Les étapes primordiales à suivre pour créer un évènement associatif,
- Différents types d'évènements à mettre en place selon les objectifs fixés de l'association,
- Les règlementations sur les manifestations visant à accueillir du public,
- Les responsabilités de l'organisateur,
- La réflexion sur une action qui découle naturellement des statuts de l'association,
- Répartition de l'organisation entre les différents acteurs de l'association,
- Mise en place d'outils pour suivre l'état d'avancement de l'organisation,
- Mise en place d'outils afin de mesurer l'impact qualitatif et quantitatif post-évènement,

A l'issu de la formation le participant devra avoir élaboré son tableau de bord pour un évènement ou manifestation prévu en abordant les points suivants (liste non exhaustive et non ordonnée) :

- Définir les objectifs de l'action,
- Déterminer une date et lieu,
- Elaborer une check - List,
- Elaborer le déroulement et l'organisation de l'action (plan de travail et programme),
- Etablir le budget en fonction des moyens humains et matériels à utiliser
- Identifier les autorisations et assurances à envisager
- Identifier les partenariats potentiels
- Elaborer un rétro-planning pour la communication sur l'action

Méthodologie

L'accompagnement a pour objectif de mettre en relation les structures avec des experts (et non de simples formateurs) capables d'apporter à la fois des éléments théoriques mais aussi des clefs d'analyse pratique et des orientations en termes de démarche à partir des questionnements posés par les participants. Nous souhaitons mettre en place un atelier qui devra être le plus pratique possible afin que les éléments vus soient utilisables à son issu.

Modalités de sélection du prestataire

Les domaines de compétences requis pour cette intervention sont :

- Compétences en projet associatif,
- Compétences en gouvernance associative,
- Compétence en rédaction,
- Connaissances sur les recherches de financements
- Connaissances juridiques sur la réglementation pour l'organisation d'une manifestation
- Connaissances de Saint Martin,
- Bilingue français/anglais,

Modalités de participation à l'Atelier

Participants : un membre élu du Conseil d'Administration ou du bureau, un dirigeant bénévole ou un directeur ou coordinateur salarié. La séance comptera entre 5 et 10 participants.

Modalités générales : se référer au document annexe «Modalités Générales».

Délais de réponses

Ouverture de l'appel à proposition	Jeudi 31 janvier 2019
Clôture de l'appel à proposition	Lundi 18 février 2019
Réponse au candidat retenu	Mercredi 20 février 2019

Modalités de fonctionnement : Le consultant devra alterner apports théoriques et pratiques si possible sur la base des cas concrets des associations participantes. La prestation demandée ne s'apparente pas à une formation mais bien à un atelier collectif dont l'objet est de favoriser les échanges et les synergies entre les participants et de les aider à améliorer leurs propres pratiques.

Durée et modalités de l'accompagnement :

- **Durée** : 1 jour d'accompagnement le samedi (7h)
- **Date de réalisation des ateliers** : samedi 27 mars en collectif, sous réserve d'un nombre suffisant d'associations inscrites (minimum de 5 participants inscrits)
- **Lieu** : à déterminer par le prestataire.
- **Conditions d'inscription** : être une association déclarée avec un bureau actif et remplir les prérequis demandés.

Cette action est cofinancée par :



Cette action est co-financée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel FSE/ FEDER 2014-2020 en Guadeloupe et à Saint-Martin